



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Drainage et irrigation

Question écrite n° 3226

Texte de la question

M Jean-François Deniau attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur l'arrêté du 24 avril 1988 rétablissant un prêt bonifié consenti aux associations syndicales foncières ou de type loi 1901 qui réalisent des travaux collectifs d'hydraulique agricole en zones défavorisées. Le taux de ce prêt a été fixé à 6 p 100 par an, bonifié sur douze ans, la durée totale du prêt ne pouvant excéder vingt ans. Forts de cet engagement de l'Etat, de nombreux agriculteurs du Cher ont engagé un important programme de drainage (le Cher compte 240 000 hectares réputés à drainer, alors que 43 000 hectares étaient seulement drainés fin 1987). Compte tenu de l'enjeu pour l'agriculture locale qui doit rattraper son retard en équipement, il lui demande les raisons du retard de la mise en application de l'arrêté sus-cité.

Texte de la réponse

Reponse. - La mise en place des prêts bonifiés n'ayant pu être menée à son terme, le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget et le ministre de l'agriculture et de la forêt ont convenu de mettre en œuvre une procédure d'aide substitutive en faveur des bénéficiaires de la disposition initiale. Cette mesure a fait l'objet d'une inscription de dépenses d'un montant de 50 MF, au titre des subventions d'hydraulique agricole, dans le cadre de la loi de finances rectificative 1988. Ces crédits vont être mis en place en début d'année suivant des procédures spécifiques en cours d'étude, en tenant compte des demandes et besoins affichés par les différents départements lors de l'enquête menée au mois de juin 1988. En tout état de cause, ces crédits, destinés à pallier intégralement le fait que les prêts bonifiés n'aient pu être mis en place, feront l'objet de subventions qui ne seront pas inférieures à l'avantage actualisé que les bénéficiaires auraient retiré desdits prêts.

Données clés

Auteur : [M. Deniau Jean-François](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3226

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 1988, page 2697